

Dialogues technique

BASSINS VERSANTS DE L'ABER WRAC'H AMONT, ET DU QUILLIMADEC

Entretien des sièges d'exploitation et des bords des champs : montrons notre implication pour préserver la qualité de l'eau de nos rivières

Depuis mai 2005, un arrêté préfectoral interdit le traitement chimique à moins d'1 m des fossés, points d'eau, ... et concerne tous les usagers : particuliers, communes, agriculteurs... De plus, les erreurs de pratiques constatées parfois sur nos bassins versants entraînent une communication négative envers la profession agricole.

Il est donc de notre intérêt de gérer au mieux l'entretien de nos sièges d'exploitation et de nos bords de champs en limitant au maximum l'usage du chimique. D'autant plus, qu'en 2006, des contrôles seront réalisés partout en Bretagne par le SRPV (Service Régional de la Protection des Végétaux).

Par ailleurs, nos bords de champs sont souvent plantés de haies encore peu exploitées. A l'heure où le budget « énergie » ne cesse d'augmenter pour tous, il est peut-être intéressant de se pencher sur la question. Le 14 décembre dernier, une réflexion a été engagée par les participants à la démonstration d'une déchiqueteuse à Guissény. Les plaquettes ainsi formées peuvent alimenter des chaudières pour particuliers ou de plus grosses unités publiques (piscines, écoles, ...). Ces plaquettes de bois peuvent également être intéressantes en paillage ou litière pour animaux.

Vous trouverez donc dans ce numéro quelques réponses techniques à l'entretien des sièges d'exploitations et des bords de champs. Un point sur le diagnostic phytosanitaire du siège d'exploitation et sur les aides correspondantes nous montre qu'il peut être un moyen de se préparer aux prochains textes réglementaires (d'ici fin 2006).

Enfin, une bonne gestion des entrées de nos champs nous permettrait de garder la terre arable sur nos parcelles plutôt que de la voir colmater les rivières ou perturber la potabilisation de l'eau de l'Aber Wrac'h.

Vous souhaitant bonne lecture à tous, n'hésitez pas à contacter les animateurs pour faire part de vos remarques et de votre expérience.

Michel TANNE et François PLOUGASTEL,
Co-présidents agricoles des bassins versants du Quillimadec et de l'Aber Wrac'h amont

sommaire

- 2-3 *Quel entretien pour les cours et les allées de nos exploitations ?*
- 4 *Quelle alternative au désherbage chimique des talus et bords de champs proches des fossés ?*
- 5 *Sécuriser le poste "phytosanitaire" du stockage à la gestion des fonds de cuve et déchets*
- 6 *Gestion des entrées de champs*



Quel entretien pour les cours et les allées de nos exploitations ?

↳ Pourquoi entretenir ces espaces ?

- avoir une exploitation accueillante
- éviter l'extension des adventices vers les zones de cultures proches

↳ Pourquoi proscrire le chimique dans les zones très sensibles au ruissellement des pesticides vers l'eau ?

Sur les surfaces imperméables ou compactées il y a :

- transfert rapide vers le milieu naturel
- peu de matière organique pour fixer les molécules phytosanitaires
- peu de vie microbienne pour dégrader les produits phytosanitaires

↳ Quelles solutions ?

- **Mécaniques** : le rotofil, la tondeuse, ...
- **Eau bouillante** (eaux de cuisson) dans les allées près de la maison
- **A l'extrême : le traitement foliaire uniquement par tâche avec un désherbant non sélectif et un pulvérisateur à dos, bien étalonné.** N'utiliser que des produits homologués "Parc, Jardin et Trottoir" et faire attention à leur composition : les produits à base de diuron sont interdits d'utilisation sauf en mars.
- **Nettoyeur haute pression**

↳ Ne pas désherber systématiquement !

On peut tolérer l'enherbement dans certaines zones qui seront entretenues à la tondeuse ou par le passage régulier des véhicules et engins agricoles

↳ Penser des aménagements

Objectif : réduire les zones difficiles à entretenir et limiter les mauvaises herbes

- Quels éléments à privilégier : bâtiments, habitats
- Dès la planification des aménagements existants ou à créer :
 - des plantes couvre-sol
 - des paillages organiques
 - des paillages synthétiques
 - des haies basses
- Enherber les allées à la tondeuse ou tractée
- Tenir compte de l'orientation des allées
- Semer des fleurs



RAPPEL DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN VIGUEUR DEPUIS MAI 2005 :

"l'application ou le déversement de tout produit phytosanitaire est interdit pendant l'année à moins de 1 mètre de la berge de tout fossé, cours d'eau ou point d'eau, même s'il n'y a pas d'eau au moment du traitement. De plus, aucune application ne doit être réalisée sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts."

↳ Le rotofil et l'entretien de la cour de ferme : avantages et inconvénients



Pour Jean-Yves PLOUGASTEL, agriculteur à ST THONAN, « le rotofil est intéressant et permet un travail rapide mais il n'est pas suffisant seul. Jusqu'alors, j'utilisais le rotofil pour l'entretien des clôtures le long des ruisseaux (3 fois/an). C'est physique mais c'est mieux que la faucille ! Et puis, c'est fiable et très autonome : la consommation est faible, je ne suis pas obligé d'emporter une réserve d'essence avec moi au champ.

En 2005, j'ai choisi d'entretenir le siège de l'exploitation uniquement avec le rotofil, sans chimique. Le résultat est, bien sûr, différent. Il faut accepter un peu plus de vert dans certaines zones. En même temps, l'utilisation régulière du « roundup » dans les cours de ferme a entraîné la destruction du ray-grass et nous a fait sélectionner des mauvaises herbes qui sont devenues résistantes au glyphosate. Le problème avec le rotofil, ce sont les zones gravillonnées où il y a un risque de projection des cailloux. On a intérêt à prendre des lunettes de protection...

La priorité à donner est de bien penser l'aménagement. Pour les zones où il n'y a pas de passage, l'idéal est de semer à forte densité avec du ray-grass pour empêcher les mauvaises herbes de se développer. Chez moi, je regrette d'avoir des zones gravillonnées.

J'aurai sans doute du mal à ne faire aucun désherbage chimique tous les ans, mais je peux accepter plus de verdure dans certaines zones. L'idéal serait peut-être d'ensemencer les bords de haies et de chemins ».

↳ à l'entretien dès la réalisation des aménagements de la ferme

Les surfaces à désherber, en particulier les surfaces enherbées (terres plus ou moins battues, sables,...) où les mauvaises herbes risquent de se développer

Points à prendre en compte ?

Entretien, chemins, sentiers, passages, ...

Intégration des bâtiments, intégrer sur plan les massifs

à créer pour limiter la végétation spontanée en utilisant :

- les sols

- Techniques : copeaux de bois, paille, tonte de pelouse sèche

- Techniques : feutres, bâches biodégradables, géotextiles, ...

- En bord de bâtiment pour limiter les mauvaises herbes

- Zones non couvertes pour un entretien plus facile à la tondeuse (penser à l'accès de ces matériels)

- La circulation de l'eau, voire la modifier

- au pied des murs

Quelle alternative au désherbage chimique des talus et bords de champs proches des fossés ?

↳ Objectif de l'entretien

- limiter l'extension des adventices des cultures
- éviter que des plantes n'entrent en contact avec la clôture électrique
- éliminer les plantes toxiques pour les animaux

↳ Pratiques à oublier

- **Désherbage chimique : arrêter les désherbants non sélectifs à base de glyphosate, sulfosate ou glufosinate**, ils détruisent aussi les graminées et laissent le sol nu, favorable à une colonisation par des plantes indésirables ou résistantes (chardon, rumex, ...) à cet herbicide
- **Labour trop près du talus** : il fragilise le talus qui pourra s'ébouler suite à des fortes pluies
- **Piétinement des animaux** qui fragilise le talus
- **Brûlis**

↳ Solutions

- **Conserver un couvert de graminées** qui étouffera de nouvelles levées indésirables et protégera le talus contre le ravinement.
- **Faire pâturer les bas de talus et bords de champ** après avoir vérifié l'absence de plantes toxiques pour les animaux.
- **Utiliser l'épareuse sur les zones difficiles d'accès** (derrière et en bas des clôtures).
- **Respecter la bande d'1m avec le fossé ou le cours d'eau** et utiliser un désherbant sélectif pour contrôler les chardons et rumex ou les ronces.

Pour plus de détails techniques, se référer au dépliant joint du BV du Léguer.

Exploiter le bois des haies et des talus plantés : quels intérêts pour l'agriculteur ?

Témoignage de Jean-Pierre CARIOU, agriculteur à Plounéventer

Le bois de nos haies et de nos talus plantés : source d'énergie non négligeable et source de revenu agricole.

La capacité de filtre des haies vis à vis de la qualité de l'eau et de l'érosion n'est plus à démontrer. Les aides du Conseil Général du Finistère vont d'ailleurs dans ce sens.

En terme de matériel pour l'entretien des haies, rien ne vaut la tronçonneuse qui fait le meilleur boulot : tailles de formation, freinage du développement latéral tout en garantissant la régénération. Cependant, dès que nous avons des hauteurs importantes, la question de la sécurité se pose. L'idéal est de disposer d'une nacelle, cependant, **souvent nous utilisons le lamier qui produit des branchages de toutes tailles. Les grosses branches peuvent être coupées pour le bois de cheminée mais le reste est souvent brûlé en bout de champ. C'est là, que nous avons un potentiel pour le broyage en plaquettes.**

Aujourd'hui, vu les cours mondiaux, il est dommage d'acheter du carbone alors que nous avons un potentiel chez nous : 1 m³ de plaquettes équivaut à 80 l de fioul !

De nombreux débouchés existent pour ces plaquettes :

- alimentation des chaudières de particuliers, de collectivités ou bien production d'eau chaude et de chaleur (pour les poulaillers par exemple) sur l'exploitation
- paillage ornementale
- support pour le compost de lisier
- litière pour les animaux, notamment pour les chevaux (pas de problèmes d'eczéma contrairement à la paille)



Les aides existantes

- aide à l'entretien via un CAD,
- aide à la plantation du Conseil Général du Finistère
- aide à l'achat de broyeur pour les ETA et CUMA du Conseil Régional et du Conseil Général

Sur notre exploitation, plutôt que brûler ou laisser pourrir en bout de champ le bois d'élagage, nous le broyons, puis nous stockons les plaquettes en hangar pendant 1 an afin qu'elles sèchent. Les plaquettes sont ensuite vendues pour l'alimentation de chaudières ou pour le paillage ornemental.

En fait, il faut 4 à 6 mois après le déshiquetage pour sécher les plaquettes : leur taux d'humidité passe alors de 50 % à 20-25 % d'humidité. Il faut donc prévoir un plan d'élagage pour fournir les chaudières d'une année sur l'autre.

La présence d'espèces à feuilles persistantes dans les haies n'est pas gênante puisque lors du stockage, le tas atteint 80°C, la sève est alors éliminée.

Nous utilisons une déchiqueteuse à alimentation manuelle qui accepte un diamètre de bois jusqu'à 25 cm. Composée d'une trémie d'alimentation avec rouleaux ameneurs, d'un rotor équipé de 3 à 6 couteaux et d'une goulotte d'éjection, elle nécessite une puissance de 80 à 100 CV. **C'est le matériel le mieux adapté à notre contexte local : petits volumes à broyer, dans des endroits parfois difficiles d'accès***. Il existe aussi des machines à alimentation par grappin qui acceptent des branches de 45 cm de diamètre. La FRCUMA vient de s'équiper. Vu le coût horaire (120 €/h), cela nécessite de préparer le chantier avant.

Avec une alimentation manuelle, il faut être 2-3 personnes sur le chantier. L'acheminement des branches à la machine reste fatiguant. Mais au final, cela reste intéressant d'autant plus que **sur les Abers, nous avons plantés quantités de haies depuis les années 90. Il va falloir les entretenir dans les années qui viennent. En parallèle, les collectivités territoriales commencent à s'équiper de chaudières à bois.** Elles ont alors le choix entre du bois industriel peu cher (rebus) et notre bois agricole qui est un produit local tracé, qui peut générer de l'emploi. **A nous de convaincre de notre capacité à développer des filières courtes (entretien des haies-broyage-séchage à la ferme-vente aux particuliers et collectivités environnantes) et de mobiliser les aides existantes.**

Quelques chiffres

L'entretien de 300 m de haies, âgées de 15 ans, permet de chauffer une maison pendant 1 an.

1 m³ de plaquettes équivaut à 80 l de fioul.

L'énergie bois (coût de production de 1,65 à 3,3 cts d'€/kWh) est moins chère que les autres énergies (en 2004 : le prix du fioul était de 3,9 cts/kWh, celui du gaz à 6,1 cts/kWh et l'électricité à plus de 8 cts d'€/kWh) et son prix est plus stable dans le temps.

*La location de ce type de machine sans tracteur revient à 20 - 30 euros/h

↳ Sécuriser le poste "phytosanitaire" du stockage à la gestion des fonds de cuve et déchets

Le diagnostic phytosanitaire du siège d'exploitation : un outil à disposition des agriculteurs bretons

La majorité des agriculteurs est maintenant convaincue du bien-fondé du réglage du pulvérisateur : traitement homogène, sans sur-dosage,... Mais sur certains sièges d'exploitation, des risques de pollution ponctuelle existent encore : débordement, rinçage à la ferme,...

Aussi, le CRODIP Bretagne* propose une démarche de diagnostic volontaire afin d'optimiser la bonne gestion des produits phytosanitaires. Cette action volontaire permet d'être assisté techniquement, d'être en phase avec la législation et d'obtenir un financement pour les éventuels investissements.

Le diagnostic :

↳ Les 7 points abordés : le transport des produits, le local de stockage, la protection de l'utilisateur, le poste de remplissage, l'équipement du pulvérisateur, la gestion des fonds de cuve, la gestion des déchets (produits non utilisés, emballages vides)

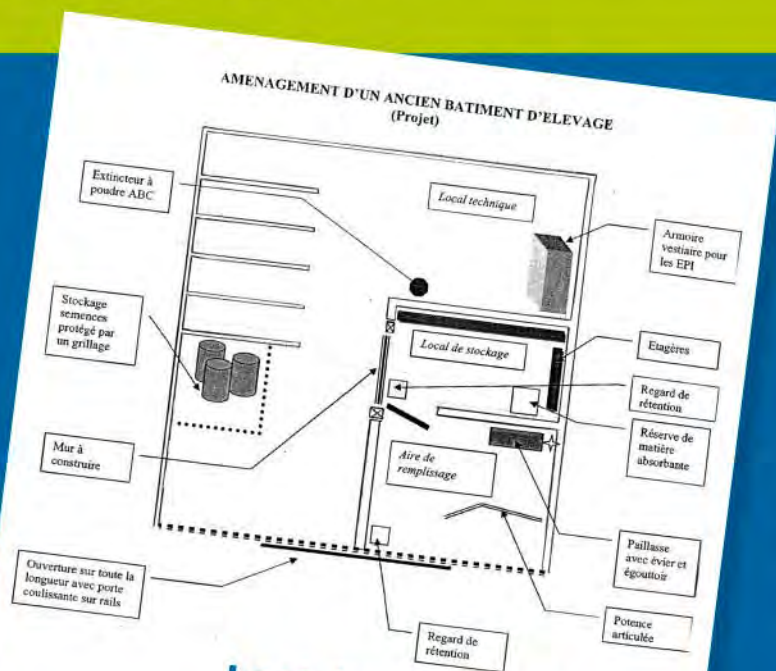
↳ Réalisé par un technicien agréé CRODIP : liste disponible au CRODIP (02 23 48 27 93) ou auprès des animatrices de BV

↳ 3 heures d'entretien et 1 visite d'exploitation sont à prévoir

↳ Diagnostic remis dans les 15 jours qui suivent à l'exploitant : copie du rapport, fiches techniques correspondant aux projets d'aménagements

↳ Coût estimatif : 400 € HT

* CRODIP : Comité Régional d'Organisation de Diagnostics de Matériels de Protection des Cultures



La réglementation future

Projet d'arrêté national qui rendrait obligatoire, d'ici fin 2006,

- les dispositifs évitant le retour d'eau et le débordement de la cuve
- la vidange du fond de cuve à la parcelle après au moins 2 rinçages pulvérisés sur la parcelle.

Contrôle du pulvérisateur obligatoire annoncé en 2008.

4 classes de zones non traitées (ZNT) vont être instaurées avec une ZNT minimale de 5 m en bordure de cours d'eau.

Calendrier des prochains contrôles des pulvérisateurs sur le secteur

Coopagri Bretagne, au dépôt de Plabennec :
les 21 et 22 février 2006, avec Motoculture des Abers.
EVEN Agri, Ploudaniel, avec Garage Losquet
les 15, 21 et 22 février 2006.

Aides au diagnostic et aux investissements alloués par le Conseil régional de Bretagne

↳ Aide au diagnostic : 50 % du coût total HT, plafonnée à 150 € par dossier

- La structure agréée, réalisant le diagnostic, s'engage à faire l'avance de l'aide (si le coût du diagnostic est de 400 € HT, l'exploitant paiera 250 € TTC)

↳ Aide à l'investissement : 40 % du coût total HT des travaux de remise en conformité, plafonnée à 1000 € par dossier (coût moyen estimatif de 2500 € HT) .

- Sont pris en compte les travaux en lien direct avec les pollutions ponctuelles : local de stockage, aire de remplissage (et ses accessoires) et certains équipements du pulvérisateur (cuve de rinçage, bac d'incorporation)

- Les aménagements réalisés à moindre frais (matériels récupérés,...) sont finançables sur justificatif de factures acquittées.

Lorsque vous choisirez le technicien agréé pour réaliser votre diagnostic, n'hésitez pas à lui demander d'aborder en même temps les aspects aménagement et entretien de la cour de ferme et des abords de champ. Si sa structure est signataire de la charte régionale des prescripteurs, cela rentre d'autant plus dans ses missions.

↘ Une bonne gestion des entrées de champs pour moins d'apports de terre agricole dans les fossés et les rivières

Problématique

Sur nos bassins versants, de trop nombreuses entrées de champ sont encore situées au point le plus bas de la parcelle, provoquant des coulées de terres arables vers le fossé lors des fortes pluies.

Ces coulées boueuses, chargées en matières en suspension, matières organiques, résidus phytosanitaires et polluants azotés sont néfastes pour la vie de la faune et de la flore aquatique et, de plus, elles empêchent le bon écoulement de l'eau. Lorsque la pente du fossé est importante, cette terre arrive à la rivière, et vient colmater le fonds. La remise en suspension des éléments, lors des fortes crues, vient charger les étangs en amont de la prise d'eau et augmente la turbidité de l'eau, imposant un traitement plus poussé.

Préconisations

- supprimer les entrées de champs les plus à risque et les remplacer par un talutage
- ouvrir une nouvelle entrée plus haut sur la parcelle

Sur le bassin versant de l'Aber Wrac'h, un inventaire non exhaustif des entrées de champs les plus à risque a été réalisé. Les agriculteurs concernés seront contactés pour étudier les possibilités de déplacement de l'entrée de champ.



Gestion des terres en bordure de cours d'eau

(Extraits de l'Arrêté Préfectoral du 3^{ème} programme d'action directive nitrates)

- Le remblaiement et le drainage des bas fonds et bords de cours d'eau, y compris par fossé drainant, sont interdits.
- Le retournement des prairies en zones inondables est interdit.
- L'enherbement existant des berges de cours d'eau (permanent ou intermittents) doit être maintenu sur une bande de 10 m de large

Les communes travaillent également à réduire les apports de matières à la rivière

En 2005, Frédéric BOSSARD a fait le point avec les communes de l'Aber Wrac'h afin de définir les fossés les plus à risque. Sur ces secteurs, les employés communaux et l'agence départementale pour l'entretien des routes vont suivre une série de préconisations simples :

Curage des fossés

- Ne pas curer les fossés à risques en période hivernale (à partir du 01/10 et jusqu'au 31/03)
- Curer à 10 cm sous les têtes de buses. (On crée ainsi un seuil de décantation)
- Essayer sur certains secteurs de décaper uniquement les accotements sans curer le fossé.
- Ne pas avoir à l'esprit uniquement l'aspect évacuation de l'eau, penser aussi à l'impact du curage sur la qualité de l'eau.

Entretien des bords de route

- Ne pas "raboter" les talus en passant l'épareuse trop ras
- Essayer de réaliser 1 seule hauteur de coupe sur les talus
- Limiter les passages au besoin de visibilité
- Eviter le passage de l'épareuse sur le dessus du talus

CONTACTS

BASSIN VERSANT DE L'ABER WRAC'H AMONT

ATTENTION : NOUVELLE ADRESSE

Syndicat Mixte des Eaux du Bas Léon
1 rue de l'If - 29260 KERNILIS
Noémi BRIAND 02 98 30 75 25
Frédéric BOSSARD 02 98 30 75 24

BASSIN VERSANT DU QUILLIMADEC

Communauté de Communes du Pays de Lesneven/
Côte des Légendes
Bd des Frères Lumière - 29260 LESNEVEN

Syndicat
Mixte des
Eaux du
Bas Léon

02 98 21 06 19
02 98 21 06 19
Cécile GOUJIL

02 98 21 06 19
02 98 21 06 19

02 98 21 06 19
02 98 21 06 19

02 98 21 06 19
02 98 21 06 19

02 98 21 06 19
02 98 21 06 19

02 98 21 06 19
02 98 21 06 19

02 98 21 06 19
02 98 21 06 19

PROLITTORAL

